

ERASMUS. *Que va changer le Brexit pour étudiants français, européens ?*

- Le Royaume-Uni participait au programme Erasmus depuis 1987 et a longtemps fait figure de destination privilégiée pour les étudiants européens.
- En janvier dernier, le Premier ministre britannique Boris Johnson avait assuré devant la Chambre des communes que la participation du pays à ce programme n'était « pas en danger ».
- Ce retrait pourrait dissuader de nombreux étudiants de venir étudier au Royaume-Uni, les frais de scolarité étant particulièrement élevés dans certaines universités britanniques.

C'était l'une des destinations préférées des jeunes européens. Le Royaume-Uni, qui [a accueilli plus de 31.000 étudiants Erasmus](#) dans ses universités en 2018, a décidé de quitter ce programme, devenu l'un des plus populaires sur le continent. Partie prenante d'Erasmus depuis 1987, le pays de Boris Johnson a fait le choix de [développer, pour les années à venir, son propre programme d'échange universitaire](#). Le Premier ministre britannique a estimé que le modèle européen actuel était « extrêmement cher ». Cette décision, qui a surpris le milieu universitaire britannique, intervient dans le cadre de [la signature de l'accord post-Brexit, officialisé ce mercredi](#). Attirés par l'apprentissage de l'anglais, par sa proximité ou encore par la renommée de certaines de ses universitaires, les jeunes Français devront désormais composer avec le Brexit pour pouvoir étudier outre-Manche. Combien devront-ils déboursier ? Quelles seront les modalités administratives ? *20 Minutes* fait le point.

Un visa nécessaire [Sur le site dédié aux conséquences du Brexit](#), le gouvernement français est clair : les étudiants désireux d'étudier au Royaume-Uni pour une période supérieure à six mois devront demander un visa à partir du 1er janvier 2021. Pour l'obtenir, ils devront être acceptés dans un établissement d'enseignement supérieur britannique, parler, lire, écrire et comprendre l'anglais, et être capables de financer leur séjour d'études au Royaume-Uni. Et l'obtention de ce visa a un prix. Pour l'obtenir, les étudiants intéressés devront déboursier 385 euros et rajouter plusieurs centaines d'euros pour bénéficier du service de santé publique. En revanche, les « short-term Student » – qui souhaitent venir pour une période inférieure à six mois – seront exclus de l'obligation de visa.

Des frais d'inscription plus élevés L'autre avantage considérable offert par [le programme Erasmus](#), c'est qu'il permet aux étudiants d'effectuer jusqu'à une année scolaire complète dans un établissement d'enseignement supérieur de n'importe quel pays membre du programme en payant simplement les frais d'inscription de leur établissement d'origine. S'offrir une année de master à [Oxford](#) au prix d'une année à la Sorbonne ne sera plus possible à partir du 1er janvier 2021. Comme le gouvernement français le précise [sur son site](#), « à partir de l'année universitaire 2021/2022, les étudiants de l'Union européenne voulant étudier dans une université britannique (hors mobilité encadrée dans le cadre d'un partenariat de l'établissement d'origine et l'établissement britannique) devront s'acquitter de frais de scolarité majorés applicables aux étudiants internationaux ». « Les droits d'inscription risquent d'augmenter considérablement. En moyenne, [ils oscillent au Royaume-Uni entre 7.000 et 8.000 euros l'année](#). Faire ses études outre-Manche risque donc d'être réservé à quelques *happy few* [privilegiés] », regrette Corinne Bord, vice-présidente de la fédération Léo Lagrange et spécialiste de la mobilité étudiante. Une conséquence également redoutée par la directrice de l'agence Erasmus + France, Laure Coudret-Laut. Interrogée par l'AFP, cette haute fonctionnaire estime que « les étudiants les plus modestes ne pourront pas

envisager de faire des études au Royaume-Uni » à cause de ces « droits d'entrée très importants ».

Une bourse en moins D'autant que l'autre conséquence majeure de ce retrait du programme Erasmus pour les étudiants, c'est qu'ils ne pourront plus bénéficier [de la bourse mensuelle accordée](#) par la France pour faire leurs études dans ce pays. Pour les accompagner dans leur mobilité et faire face au coût de la vie quotidienne parfois élevé dans des villes comme Londres, les étudiants pouvaient recevoir entre 150 et 300 euros par mois et entre 300 et 450 euros pour les étudiants stagiaires. En revanche, la décision de nos voisins britanniques de quitter Erasmus n'aura pas d'impact sur la reconnaissance des diplômes obtenus sur place par les étudiants Français. Si le pays est bien sorti de l'Union Européenne, il reste dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Les crédits ECTS décrochés à l'occasion de semestres à l'étranger seront donc toujours valables. *Thank God !*

[Cf. 20 Minutes AFP. 24/ 12/ 2020.](#)